

# LE MAG mini

Informations Municipales

N°3 Juin 2021

Les Régagnoles

## ÉLECTIONS

RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

Les 20 juin et 27 juin  
CITOYEN(NE)S, VOTEZ !!



Le Camping Municipal



Saint Julien  
LE MontAGnier

# LE MOT DU MAIRE



## Une sortie de crise salubre ... mais peut-être pas sanitaire.

Après plus d'une année où se sont enchaînés les confinements et les couvre-feux, nous nous apprêtons à retrouver une vie qu'il va falloir se réapproprier et réhumaniser. En effet, les différentes phases d'isolement que nous avons subies, y compris par le télétravail, ont cassé une grande partie des mécanismes sociaux, économiques, amicaux et familiaux qui d'ordinaire tissent, dynamisent et organisent notre quotidien.

Si le cours de la vie doit reprendre son train-train, ne brûlons pas les étapes qui doivent nous conduire vers la fin de la crise sanitaire. Les campagnes de vaccination se multiplient afin que l'objectif d'une immunité collective soit atteint d'ici quelques mois. Mais soyons encore un peu patients et prudents au risque de replonger à nouveau à la rentrée de septembre.

L'été s'annonce chaud. Dans tous les sens du terme. C'est pour ces raisons que nous mettons en place le dispositif de surveillance et de contrôle à Saint-Julien plage les deux derniers week-end de juin. En période estivale, les points d'eau sont prisés. La piscine quant à elle, n'ouvrira pas cet été. Les diagnostics techniques et réglementaires sont en cours. Ils sont nécessaires pour l'évaluation des mises en conformité et sécurité pour aider la municipalité dans ses choix. Je reviendrai vers vous pour vous communiquer les résultats.

N'oubliez pas de remplir votre devoir de citoyen(ne)s les 20 et 27 Juin prochains en vous rendant aux urnes pour voter pour vos Conseillers Départementaux et Régionaux.

Je vous souhaite un déconfinement prudent et prenez soin de vous et de ceux que vous aimez.

Emmanuel HUGOU – Votre Maire

## Au revoir à François HOYNANT

Après les décès en début d'année de Jean FAURE et de Jean POTTIER, ses deux beaux-frères, François HOYNANT s'en est allé le 27 mars dernier. Il fut l'un des fondateurs de l'association Les Chemins du Patrimoine. Cet ancien Maître de Conférence à l'Université de la Méditerranée a su mettre ses qualités humaines et professionnelles au service de l'Histoire de notre village. Retrouvez ses remarquables publications sur <https://fr.calameo.com/accounts/2444989> et sur la revue Racines <http://www.lescheminsdupatrimoine.fr/>. Un régal ! Avec François, on ne se lassait pas de se laisser conter le Saint Julien d'autrefois. Merci François pour ce travail de mémoire que tu nous as transmis.

*N°3 Juin 2021 - Ont participé à la rédaction/relecture de ce bulletin : E. HUGOU – B. CHALLIER – A. RUIZ – S. FANGUIAIRE – P. BONESSO – M. SCHILLINGER – A. THOUROUDE – C. LECLERC. Dir. publication : E. HUGOU.*





# CAMPING MUNICIPAL



**OUVERT TOUTE L'ANNÉE  
24H/24 !**

## Un investissement osé ...

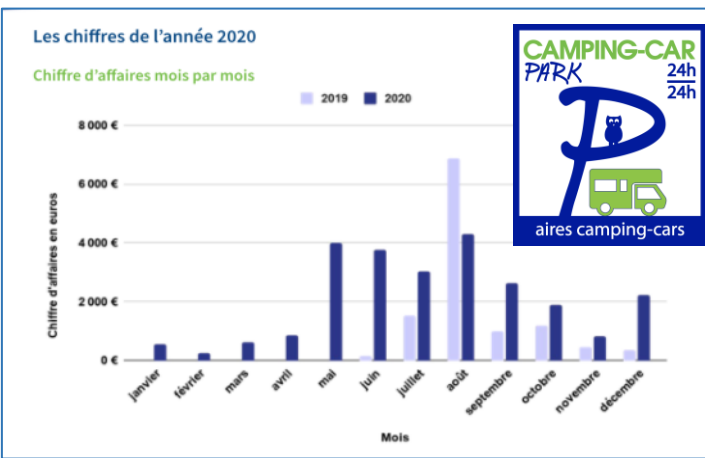
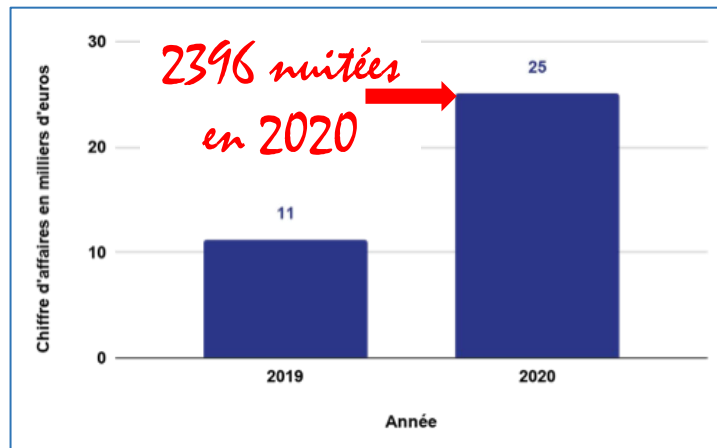
En 2019, l'équipe municipale fait le pari osé d'investir près de 75 000 € dans l'aménagement de son camping municipal pour y accueillir les campings cars. C'est la société française CAMPING-CAR PARK qui a été choisie pour son savoir-faire en matière d'équipements et de promotion touristique auprès de 450 000 adhérents sur toute l'Europe. Inaugurée le 11 juillet 2019, elle fut la première aire du réseau dans le Var.

La commune de Saint-Julien le Montagnier a donc confié la gestion de son camping, rebaptisé « Les Portes du Verdon », à CAMPING-CAR PARK. Les visiteurs apprécient le cadre bucolique, la tranquillité et la proximité des commerces.

## ... pour un bilan positif

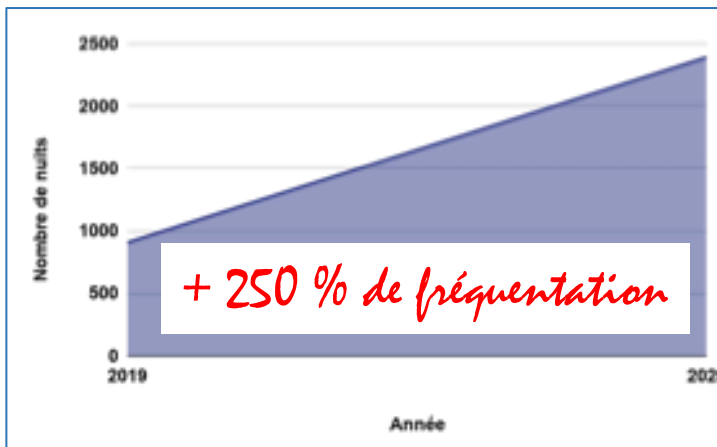
Un couple de camping-caristes dépense en moyenne **52 €/jour (résultat 2020)** :

- **12 €/jour** d'hébergement. Soit **25 155 €** dont les 2/3 reviennent à la commune,
- **40 €/jour** pour les acteurs locaux. Soit **95 840 €** pour l'économie locale.



En investissant pour dynamiser le tourisme la commune a gagné son pari . Malgré un contexte difficile de crise sanitaire et deux confinements, 2020 a été une année performante.

Élagages réalisés en 2020 pour un montant d'environ 9 000 € (TTC).  
Courant 2021 remplacement des coffrets électriques vétustes pour un montant d'environ 13 000 € (TTC).



# ENTRETIEN DU MALAURIE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et de l'organisation choisie sur le bassin du Verdon, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon (SMPNRV) s'est vu confier par voie de transfert de compétences de la CCPV (Communauté de Communes Provence Verdon), la gestion et la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges sur les cours d'eau du bassin versant du Verdon, dont le Malaurie fait partie.

D'un point de vue réglementaire, les propriétaires riverains d'un cours d'eau sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau (art. L215-14 du Code de l'environnement). Cependant, en France, cet entretien est de moins en moins assuré. Lors de phénomènes climatiques exceptionnels, l'absence d'entretien peut entraîner d'importants, voire de graves dégâts.

C'est dans ce souci de prévention et de sécurité que les collectivités ont décidé de se substituer aux propriétaires riverains et de prendre en charge les opérations d'entretien par le biais d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et de dossiers d'autorisation environnementale auprès des services de l'État.

A ce titre, c'est l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant du Verdon, porté par le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon, qui est Maître d'ouvrage des travaux. L'EPAGE intervient sur tout le bassin du Verdon (69 communes), ce que ne peut pas faire le Parc (46 communes).

Ces travaux répondent à 3 objectifs : le patrimoine naturel (préserver ou améliorer l'état écologique des milieux aquatiques), la sécurité publique (prévenir et diminuer les risques d'inondation et d'érosion), les usagers (valoriser les cours d'eau et concilier les usages liés à l'eau avec la préservation des milieux). Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau, EDF et la CCPV.



← Avant

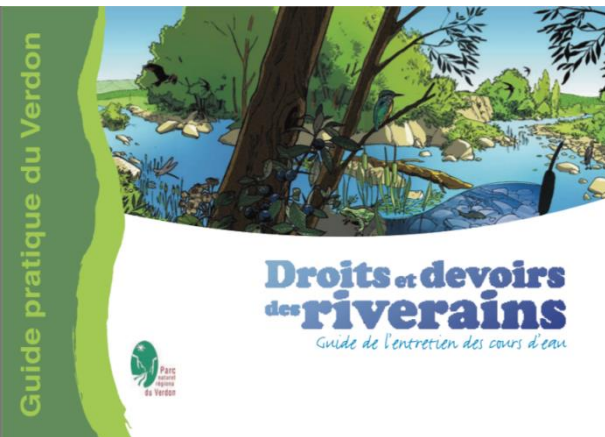
Après →



Pour rappel, le Syndicat Mixte du PNRV a été désigné par arrêté interpréfectoral de Déclaration d'Intérêt Public (DIG), le 18 septembre 2018 (pour 5 ans renouvelable), pour la réalisation de ces travaux. Cette DIG lui permettant de se substituer aux riverains et d'accéder aux parcelles concernées (après information des riverains).

Dans le cadre d'un Plan de gestion pluriannuel des bords de rivières, ces travaux ont pour but, outre celui d'assurer la sécurité des riverains et d'améliorer les écoulements, d'assurer la gestion de la végétation présente dans le lit mineur et des berges du Malaurie, afin d'éviter l'érosion des berges, les chutes d'arbres engendrant des embâcles, susceptibles de provoquer des inondations en cas de crue.

Il est donc recommandé aux propriétaires riverains du Malaurie souhaitant effectuer eux-mêmes des travaux d'entretien, de s'adresser au technicien rivière du Bas Verdon par téléphone au 04.92.74.68.00, ou par mail [info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr) afin de bénéficier de conseils appropriés à la bonne gestion du cours d'eau et d'agir dans l'intérêt de la vie du cours d'eau. En effet, l'entretien, l'écoulement et l'écologie des milieux ne s'appréhendent pas aux limites d'une propriété mais sur la totalité du cours d'eau.



## Périodes d'intervention

Type d'opération	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Abattage/recépage				Période de nidification des oiseaux								
Élagage léger/taille				Débourrage*								
Enlèvement d'embâcle	Risque destruction frayère									Reproduction piscicole		
Plantation				Croissance végétative								

Période sensible reproduction batraciens, écrevisses, etc.  
 Période favorable  
 Période défavorable

D'autre part, la période du printemps n'est pas indiquée pour faire des travaux en rivière, car de nombreuses espèces (notamment d'oiseaux), se reproduisent et se nourrissent dans la végétation le long des cours d'eau (talus, haut de berge, bas de berge). Des travaux au printemps seraient préjudiciables à l'avifaune, la faune et la flore de ces milieux. Nous vous invitons à consulter la plaquette « Droit et devoir des propriétaires riverains » sur le lien suivant: [https://parcduverdon.centredoc.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=145](https://parcduverdon.centredoc.fr/doc_num.php?explnum_id=145) dans laquelle vous trouverez des conseils pour l'entretien, les périodes, les contacts...



# REGLEMENTATION EMPLOI DU FEU



DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	INTERDIT
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	INTERDIT
	Fumer	TOLÉRÉ

DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Porter ou allumer du feu	INTERDIT
------------------------------------	--------------------------	----------

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	1/01	31/01	1/02	31/03	1/04	31/05	1/06	30/09	1/10	31/12		
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
			POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1

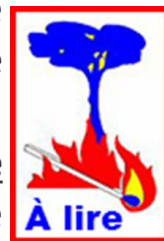
- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

**POSSIBLE sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org))

# FEU : UN ARRÊTÉ TRES STRICT !



Le département du Var est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt et le brûlage des déchets verts constitue une importante source de pollution de l'air, néfaste à la santé publique.

**En conséquence, l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département** et réglemente strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

*Les déchets verts de votre jardin doivent être amenés à la déchetterie.*

## ACCES MASSIFS FORESTIERS

Comme chaque année pendant l'été, la Préfecture du Var réglemente la **pénétration, la circulation et le stationnement sur certaines voies desservant les 9 massifs forestiers varois**. Ce dispositif informe les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur le niveau de danger feu de forêt. Nous appartenons au massif N°3 Massif du Haut-Var.

### ATTENTION

Certes, les niveaux de risques s'appliquent à Saint Julien Plage mais aussi à l'ensemble du massif forestier de la commune. En cas de période d'interdiction, accéder à pieds au Vieux Village par le Paradis des ânes ou circuler en vélo dans toutes les forêts autour de vos hameaux est tout autant interdit.

### La carte d'alerte du risque incendie



*Cliquez*  
chaque jour  
pour connaître  
l'état de fermeture  
des massifs



Cette carte est mise à jour avant 19h, pour la journée du lendemain. Elle renseigne sur le niveau de danger feu de forêt massif par massif.

La carte est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain. Information sur le site de la commune (sjlm.fr) ou sur celui de la Préfecture <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

# SAINT JULIEN PLAGE

Réglementé en été depuis 2017 afin d'assurer une sécurité optimale aux visiteurs en régulant la fréquentation et le flux, l'accès au lac le sera cette année à partir des deux derniers week-end de juin, soit les 19-20 juin et les 26-27 juin. Il le restera tous les jours pendant les mois de juillet et août.



Les visiteurs seront accueillis par une équipe de saisonniers de 8h00 à 18h00. Les tarifs d'accès restent inchangés, et le parking peut recevoir jusqu'à 200 véhicules.

L'an passé la commune a investi dans de nouvelles toilettes sèches à disposition des usagers du site.

Il est rappelé que dans un souci de respect et de préservation de l'environnement, les feux de camp sont interdits, les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées. Des containers à poubelles sont mis à disposition. Soyons donc responsables et respectueux de la nature !

Le dispositif sécurité du site est assuré par les équipes municipales sous la responsabilité d'ASVP, de la Police Municipale, des patrouilles des Eco-Gardes du Parc Naturel Régional du Verdon et des membres du CCFF. Il est épaulé par l'ONF, la Gendarmerie et les Sapeurs Pompiers.

## CENTRE AÉRÉ «LE GOURBÉOU»

L'équipe de l'ODEL Var accueille nos bambins de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h00.



Un planning d'activités diversifiées leur est proposé tout au long de l'année.

Pour toute information et réservation :  
Directeur David BEAULIEU :  
04 94 80 08 65 ou au 06 20 38 39 96.



# DU CÔTÉ DU CCAS

## Le Chèque énergie

Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie au mois d'avril à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Pour régler votre dépense, vous pouvez envoyer votre chèque par courrier postal ou le remettre en main propre aux personnes suivantes\* :

- Fournisseur d'énergie
- Gestionnaire de votre logement-foyer
- Entreprise réalisant les travaux de rénovation énergétique dans votre logement

\*liste disponible sur le site

<https://chequeenergie.gouv.fr/>



## Des ateliers « bien vieillir »



Le CCAS de Saint-Julien et l'ASEPT PACA (Association Santé Education et Prévention) proposeront aux seniors retraités, à partir de septembre 2021, des ateliers et conférences sur différents thèmes afin de les accompagner dans la préservation de leur capital santé, en maintenant le lien social.



Ces ateliers, regroupant 10 à 15 personnes, seront **entièrement gratuits** et se dérouleront en séances de 1h30 à 2h30 sur 4 à 12 semaines.

Un flyer détaillant tous les ateliers proposés a été distribué en boîtes aux lettres, et les personnes intéressées peuvent se faire connaître à l'aide d'un coupon-réponse à retourner au CCAS.

## URBANISME

Futurs propriétaires constructeurs, n'oubliez pas de prévoir dans votre budget les frais de raccordements à l'eau et à l'assainissement. Il faudra a minima vous acquitter auprès d'AQUALTER du forfait travaux Eau Potable 1426,43 € (HT) et pour l'assainissement un forfait travaux de 2680,00 € (HT) auquel il faudra rajouter les 1300 € de taxe municipale pour le raccordement à l'assainissement. Attention, si les conditions forfaitaires sont dépassées, AQUALTER soumettra un devis pour réaliser vos raccordements aux réseaux.

# TRAVAUX & AMENAGEMENTS

## Zone piétonne de la poste

Afin de sécuriser au mieux la circulation piétonne, la commune a fait réaliser le marquage au sol des passages piétons entre la Poste, la Mairie et l'Office de Tourisme.



Il est rappelé que la vitesse dans Saint-Pierre ne doit pas excéder les 30 km/h.

## « Renaissance » du banc du cimetière



Pour ceux qui s'en souviennent, en haut de la montée du cimetière, il y avait un banc qu'appréciaient nos anciens lorsqu'ils accompagnaient un des leurs dans sa dernière demeure. Afin de satisfaire la demande de plusieurs administrés, il a été réinstallé à sa place initiale

## Ralentisseurs

Pour limiter les excès de vitesse et sécuriser les riverains, cinq ralentisseurs ont été réalisés, trois au Chemin des Mayons et deux Chemin sous la roche.



## Passage piétons Rue Terdobbiate



Suite à la réalisation du ralentisseur créée en 2015 au niveau de la Pizza Racing, l'évacuation des eaux pluviales était difficile à cause d'un défaut de conception du caniveau. La rectification du ralentisseur s'imposait. Les rampes d'accès au plateau ont été aussi rectifiées pour la mise en conformité du dos d'âne.

## Rond point de la Gare Routière

Les actes d'incivisme ont eu raison de la jolie charrette bleue que nos employés communaux s'étaient appliqué à peindre, à décorer et à fleurir. Au mois d'avril, les Services Techniques ont planté un olivier. Symbole de la Provence, il incarne à la fois la force et la victoire, la sagesse et la fidélité, l'immortalité et l'espérance, la richesse et l'abondance. Merci à Cédric VEGLER qui a fait don de cet arbre.





# CITOYENNETE

## Disque bleu de stationnement



**Boulangerie  
Pharmacie**



**Boucherie**



**Boulangerie  
Snack  
Eglise**



**Epicerie**



**La Poste**



## Distribution sac tri / disque bleu

Depuis le début du mois d'avril, la mairie distribue un kit comprenant :

- 2 sacs pour le tri sélectif,
- 1 mémo tri,
- 2 disques bleus,
- 1 plan guide de Saint-Julien,
- 1 guide « Laissez-vous conter Saint Julien ».



*Comme plus de 500 foyers de Saint Julien venez récupérer votre kit.*



## Ils/Elles sont arrivé(e)s

JULLIEN VILLEGAS Diana - 23 mars

TURQUOIS Antoine - 01 avril

DUEZ Eva - 6 avril

ROQUEMAURE Giulia - 11 mai

CABRAS Giorgio - 12 mai



## Ils/Elles ont dit OUI :

ANDRÉ Martial & Claire LEGER - 03 avril

## Ils/Elles nous ont quitté(e)s :

LEROY Roddy - 31 mars

KOHLER Solange - 08 avril

BIANCONI Daniel - 16 avril

NEVEUX Jeannine Vve ROBCIS - 26 avril

PALOMBO Léon - 30 avril

MAREL Gérard - 05 mai

MARIÉ Odette épouse HOUBLIN - 10 mai

SANTON Chloé - 08 mai

ASSAD Marie épouse TURREL - 22 mai



## Carte d'accès aux déchetteries

## EN BREF

Les cartes d'accès aux déchetteries de notre territoire seront disponibles au deuxième semestre 2021.

## Piscine Municipale

La vétusté, les non-conformités et les problèmes techniques ne permettent pas d'exploiter l'établissement dans des conditions d'hygiène et de sécurité requises pour recevoir du public.

La commune a engagé les diagnostics et expertises pour un montant de 25 000 €.

## Redevance des

## Ordures Ménagères

La Communauté de Communes communiquera prochainement sur l'augmentation de la REOM. Celle-ci était inchangée depuis 2017. Elle passe de 311 € à 323 € soit 12 euros supplémentaires, ce qui correspond à un coût supplémentaire pour les foyers de 0,03 € par jour pour une gestion de nos déchets.

## Commémoration du 08 Mai 1945

Seulement six personnes étaient autorisées à suivre ce samedi 08 Mai la Commémoration de la Victoire de 1945. Si nous nous sommes souvenus de ceux qui ont sacrifié leur vie et leur jeunesse, l'absence de nos administrés fait défaut dans l'exercice de la mémoire collective.

*Rendez-vous le 11 Novembre !*

